

Compétition Maîtres du 13 mars 2016
2^{ème} MEETING OPEN DES SAGES
VILLERUPT NATATION

Club organisateur : VILLERUPT NATATION email : villeruptnatation@wanadoo.fr
Date et lieu : Le dimanche 13 mars 2016 piscine Pierre de Coubertin 12 rue de Verdun 54190 VILLERUPT
Bassin : 25m 5 couloirs
Chronométrage : Manuel
Ouverture des portes : 13 heures
Début des Epreuves : 14 heures

EPREUVES

- 1 - Relais 4x 50 4 nages Mixte
- 2 -200 NL Dames
- 3 -200NL Messieurs
- 4 -50 Dos Dames
- 5 -50 Dos Messieurs
- 6 -50 Brasse Dames
- 7 -50 Brasse Messieurs
- 8 -100 NL Dames
- 9 -100 NL Messieurs
- 10 -50 papillon Dames
- 11 -50 papillon Messieurs
- 12 -100 Brasse Dames
- 13 -100 Brasse Messieurs
- 14 -50 NL Dames
- 15 -50 NL Messieurs
- 16 -100 4 Nages Dames
- 17 -100 4 Nages Messieurs
- 18 -Relais 4 x 50 NL Mixte

ENGAGEMENTS

Les engagements doivent s'effectuer via EXTRANAT
Les nageurs non licenciés ne seront pas admis

Date limite d'inscription : du mardi 1er mars au jeudi 10 mars 2016 à minuit

DROITS D'ENGAGEMENTS

Nage individuelle : 5€ Relais 7€
Les forfaits ne feront pas l'objet d'un remboursement

*Les droits d'engagement devront être adressés à Villerupt Natation
50% du montant des engagements seront reversé à l'association pour la recherche et
l'étude dans les maladies infantiles graves. (AREMIG)*

RECOMPENSES

Une médaille aux 3 premiers de chaque catégorie, de chaque épreuve individuelle

Compétition Maîtres du 13 mars 2016
2^{ème} MEETING OPEN DES SAGES
VILLERUPT NATATION

REGLEMENT SPORTIF

Epreuves individuelles :

ATTENTION : Depuis le 1^{er} janvier 2016 la fédération française de natation reconnait chez les Maîtres la catégorie C0 20 à 24 ans donc pas de problème pour les engagements.

Pas de temps de qualification.

Le nombre d'épreuves par nageur n'est pas limité.

Les épreuves sont nagées suivant le temps d'engagement, toutes catégories confondues.

Relais :

Deux nageuses et deux nageurs participant à titre individuel pour un club donnent droit de présenter un relais mixte.

pour le bon déroulement de la rencontre , la mise à disposition d'officiels est nécessaire.